

**Annexe 10 au Règlement portant
sur l'appel public à l'épargne**

**SCHEMA DU PROSPECTUS ELABORE LORS DE L'EMISSION
OU L'ADMISSION DE TITRES EMIS EN REMUNERATION
DES OPERATIONS DE FUSION, SCISSION,
APPORTS D'ACTIFS**

CHAPITRE 1er : Renseignements sur l'opération et ses conséquences

1.1 Aspect économique de la fusion (ou de l'apport d'actifs)

1.1.1 Liens préexistants entre les sociétés en cause.

1.1.1.1 Liens en capital: les exprimer sous la forme d'un organigramme incluant les droits de vote.

1.1.1.2 Indiquer le cas échéant :

- les cautions;
- les administrateurs communs ,
 - les filiales communes et la dépendance à l'égard d'un même groupe (intégrer cette information dans l'organigramme) ;
- les accords techniques ou commerciaux.

1.1.2 Motifs et buts de l'opération.

1.1.2.1 Intérêt de l'opération pour la société bénéficiaire des apports et ses actionnaires.

1.1.2.2 Intérêt de l'opération pour la société apporteuse et, si celle -ci est cotée, pour ses actionnaires.

1.2 Aspects juridiques de l'opération

1.2.1 L'opération elle-même.

1.2.1.1 Date du projet d'apport ou de fusion.

1.2.1.2 Date d'arrêt des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport.

1.2.1.3 Date de rétroactivité de l'opération.

1.2.1.4 Date de réunion des Conseils d'Administration ayant approuvé l'opération.

1.2.1.5 Date de dépôt du projet d'apport ou de fusion au registre de commerce.

1.2.1.6 Régime fiscal de l'opération.

1.2.2 Contrôle de l'opération.

1.2.2.1 Dates des Assemblées Générales appelées à approuver l'opération.

1.2.2.2 Commissaires aux apports :

- Noms et adresses ;
- Date de nomination ;
- Date de leur rapport.

1.2.2.3 Commissaires chargés de la fusion ou de la scission :

- Noms et adresses ;
- Date de nomination ;
- Date de leur rapport.

1.2.2.4 Experts désignés par le tribunal, le cas échéant :

- Noms et adresses ;
- Date de nomination ;
- Date de leur rapport.

1.2.2.5 Mission spéciale confiée par le CMF aux commissaires aux comptes :

- Noms et adresses ;
- Date de nomination ;
- Date de leur rapport.

1.2.3 Rémunération des apports.

1.2.3.1 Augmentation de capital.

- Valeur nominale ;
- Nombre net d'actions créées, (après annulation par confusion des actions devant revenir à la société bénéficiaire du fait de sa participation dans le capital de la société absorbée le cas échéant) ;
- Date de jouissance ;
- Date de négociabilité ;
- Date d'admission à la cote.

1.2.3.2 Réduction de capital.

Le cas échéant, indication sur la diminution de capital résultant du fait que la société absorbée était actionnaire de la société absorbante.

1.3 Comptabilisation des apports

1.3.1 Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge. Indiquer la valeur nette d'apport.

1.3.2 Si la valeur d'apport diffère de la valeur comptable, établir un tableau de passage mettant en évidence les réévaluations et réajustements effectués. Indiquer par ailleurs, les méthodes retenues pour ces retraitements et le cas échéant les charges fiscales correspondantes.

1.3.3 Si la détermination des valeurs d'apport a donné lieu à une expertise, indiquer le nom de l'expert et la date de son rapport.

1.3.4 Détail du calcul de la prime d'apport ou de fusion et le cas échéant, du boni ou mali de fusion.

Ces informations doivent être données pour chaque société absorbée, et le traitement comptable prévu doit être précisé et justifié.

1.4 Rémunération des apports

1.4.1 En cas de fusion ou d'opération assimilable à une fusion.

1.4.1.1 Description des critères retenus pour comparer les sociétés concernées par l'opération et justification de leur choix *. Devront notamment être présentés les principaux critères habituellement retenus si ceux-ci sont significatifs :

- Actif net réévalué (avec indication des postes et des montants concernés, ainsi que des méthodes appliquées) ;
- Bénéfice net (comparaison avec le PER de sociétés du même secteur) ;
- Dividende ;
- Cours de bourse (moyenne des 3 et 6 mois précédant l'annonce de l'opération) ;
- Marge brute d'autofinancement.

Dans le cas de non homogénéité dans l'application d'un même critère ou de la non homogénéité des critères retenus pour l'une et l'autre société, la justification de cette particularité doit être donnée.

En particulier, il devra être fait référence aux critères habituellement retenus par les entreprises ayant le même type d'activité.

* Chacun des critères devra être étudié au niveau consolidé s'il y a lieu et la méthode de calcul utilisée devra être précisée.

1.4.1.2 justification le cas échéant, de l'élimination d'autres critères habituellement utilisés et indication, dans la mesure du possible, des parités auxquelles ils auraient conduit.

1.4.1.3 Si une expertise a été effectuée en vue de déterminer les valeurs des sociétés concernées ou de certains éléments de leurs actifs, il convient d'indiquer le nom des experts et la date de leurs rapports.

1.4.1.4 Etablir un tableau présentant l'application chiffrée des critères, globalement et pour une action, ainsi que les parités d'échange découlant de ces critères. (le cas échéant, faire apparaître distinctement les résultats obtenus en tenant compte des titres donnant accès, à terme, au capital).

Indiquer la parité finalement retenue avec les raisons du choix opéré.

1.4.1.5 Rappel des valorisations retenues pour chacune des sociétés concernées, lors d'opérations récentes (offres publiques, acquisitions de bloc de contrôle, fusions, apports d'actifs...)

1.4.2 En cas d'apport partiel.

Le rapport du conseil d'administration ou son annexe indique les critères retenus par les dirigeants pour estimer la valeur des biens apportés et celle des actions de la société bénéficiaire des apports. Il doit expliquer les raisons du choix de ces critères et justifier le calcul de la rémunération des apports.

Cette présentation est faite conformément au modèle demandé pour les opérations de fusion.

1.5 Conséquences

1.5.1 Conséquence pour la société bénéficiaire des apports et ses actionnaires.

1.5.1.1 Tableau faisant ressortir l'impact de l'opération sur les capitaux propres (cf. tableau en annexe).

1.5.1.2 Organigramme après opération, avec indication des pourcentages en capital et en droits de vote.

1.5.1.3 Changement envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction.

1.5.1.4 Bilan pro forma à la date où l'opération prend effet.

1.5.1.5 Evolution de la capitalisation boursière.

- Situation avant l'annonce de l'opération pour chacune des sociétés concernées ;

- Situation après l'annonce de l'opération pour chacune des sociétés concernées.

1.5.1.6 Mise en évidence de l'incidence sur le calcul du bénéfice net par action :

- Sur la base du dernier exercice clos, pour chacune des sociétés concernées par l'opération et pour l'entité fusionnée ;

- Sur la base de données prévisionnelles.

1.5.1.7 Orientations nouvelles envisagées.

1.5.1.8 Prévisions à court et moyen termes concernant l'activité et d'éventuelles restructurations, les résultats et la politique de distribution de dividendes.

1.5.2 Conséquences pour la société apporteuse et ses actionnaires.

En cas de fusion, la société apporteuse disparaissant, aucun renseignement n'est en général nécessaire.

Toutefois, si du fait de la fusion, certains actionnaires de la société absorbée se trouvent détenir 10 % ou plus du capital de la société absorbante, et s'ils ont pris des dispositions pour céder toute ou partie de leurs titres, ils doivent faire connaître leurs intentions.

ANNEXE - Tableau d'évolution des capitaux propres de la société bénéficiaire des apports.

	Nombre de titres	Capital social	Prime De fusion
Situation de départ			
Conséquence du nombre total de titres créés			
Conséquence des titres annulés par confusion			
Situation après l'opération			

CHAPITRE II - Présentation du bénéficiaire des apports

Présentation des éléments relatifs à la société bénéficiaire des apports prévus par l'annexe n° 1.

CHAPITRE III - Présentation de la société absorbée ou des actifs apportés

En cas d'apport partiel d'actifs, le schéma présenté ci-dessous aura lieu d'être adapté.

3.1 Renseignements généraux.

3.1.1 Dénomination, siège social et principal siège administratif si celui-ci est différent du siège social.

3.1.2 Date de constitution et durée de la société.

3.1.3 Législation relative à l'émetteur et forme juridique.

3.1.4 Objet social résumé.

3.1.5 Numéro d'inscription au registre du commerce.

3.1.6 Direction :

- Nom, prénom des principaux dirigeants et répartition de leurs fonctions à l'intérieur de l'entreprise.

3.1.7 Commissaires aux comptes :

Indiquer leurs noms, adresses ainsi que la date de leur entrée en fonction et du dernier renouvellement de leur mandat. S'il s'agit d'une société, préciser l'identité de l'associé responsable du dossier.

3.1.8 Conventions particulières.

Indications sur la teneur, la portée et les conditions des conventions établies entre les sociétés concernées.

3.1.9 Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société.

3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.1 Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qui le constituent avec mention de leurs principales caractéristiques.

- S'il y a lieu, nombre de droits de vote double ;

- Informations sur la fraction non libérée du capital ;

- Tableau représentant l'évolution du capital sur 5 ans.

3.2.2 Caractéristiques des titres donnant accès au capital.

3.2.3 Répartition du capital et des droits de vote.

3.3 Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur

3.3.1 Description des principales activités de l'émetteur et de son groupe avec mention des principales catégories de produits et/ou de services rendus.

3.3.2 Montant net du chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices par branches d'activité et marchés géographiques (sous forme consolidée, s'il y a lieu).

3.3.3 Evolution des effectifs de la société et de son groupe au cours des 3 derniers exercices.

3.3.4 Données caractéristiques sur l'activité des sociétés filiales ou sous-filiales dont l'importance est significative au niveau des actifs ou des résultats de l'émetteur ou du groupe.

L'importance des filiales ou sous-filiales est notamment établie si la valeur d'inventaire de ces participations représente 10 % des capitaux propres ou contribue pour au moins 10%, au résultat net de la société (ou du groupe).

3.3.5 Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de l'émetteur ou de son groupe.

3.4 Renseignements financiers

3.4.1 Comptes annuels résumés de l'émetteur sur 3 ans complétés s'il y a lieu des comptes consolidés.

3.4.2 Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites des états financiers.

3.4.3 Tableau des filiales et participations.

3.4.4 Tableau d'activité et de résultats et rapport du semestre écoulé lorsque la demande est présentée plus de 3 mois après la fin du premier semestre.

3.5 Marché et rendement des titres

3.5.1 Lieux de cotation.

3.5.2 Marché des titres de l'émetteur.

S'il y a lieu, indication des marchés, tunisiens ou étrangers, réglementés ou non, où les titres de l'émetteur sont négociés.

3.5.3 Dividendes.

Indications sur la politique de distribution menée par la société.

3.6 Renseignements concernant l'évolution récente de la société